



En direct de la mairie *de Tramayes du 29/11/2024*

Bulletin d'information n°268

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement terrains chemin des écoliers

Suite à une acquisition l'an dernier, la municipalité est devenue propriétaire de la parcelle AE 376, positionnée le long du chemin des écoliers. D'une superficie de 2 200 m², 1 200 m² de ce terrain sont situés en zone constructible. Afin de la valoriser, l'entreprise ZIEGER a réalisé un projet pour étudier la faisabilité d'accès et la réalisation des réseaux via le chemin des écoliers. Ce projet, encore en étude, pourrait permettre de créer trois lots d'une superficie d'environ 700 m² dont 400 m² constructibles.

Dossier capteurs thermiques

Afin de produire l'eau chaude sanitaire de l'EHPAD en période estivale sans exploiter la chaudière bois qui fonctionne alors en sous-régime, une étude d'implantation de capteurs solaires thermique est en réalisation ce qui n'est pas très évident en particulier au regard de l'impact paysager. Différentes dispositions sont envisagées. Parallèlement une étude comparative avec une solution de fonctionnement en chaudière biofuel démontre que, grâce aux aides de l'Etat, la solution capteurs thermiques pourrait être la plus rentable financièrement à long terme.

Appel à projet départemental 2025

Malgré ses nouvelles contraintes budgétaires, le conseil départemental de Saône et Loire a décidé, au moins pour l'année 2025, d'apporter des concours financiers à des projets communaux. Le projet de rénovation-extension de la salle omnisport est encore à travailler étant donné les premières estimations très élevées mais compte tenu du fait qu'il n'est pas certain que ce type de subvention puisse être reconduit dans les années à venir, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande de subvention portant sur la salle omnisport.

Parallèlement, suite à une réunion avec des responsables associatifs, le conseil municipal a décidé de faire des travaux à minima dans les dépendances Terrier afin qu'elles soient plus facilement exploitables pour des manifestations.

Droit de terrasse et location

Le conseil municipal a actualisé des délibérations de plusieurs années concernant les droits de place et de terrasse et les conditions de location de la salle des fêtes et des salles de la mairie. Les nouveaux tarifs seront disponibles en mairie et sur le site internet de la Mairie dès validation de ces délibérations.

Marché de l'électricité

Le marché d'achat d'électricité pour la municipalité arrivant à son terme, une consultation publique a été faite pour faire un marché de fourniture sur une période de 3 ans. Cinq sociétés ont retiré le dossier de consultation mais seule la coopérative ENERCOOP a proposé une offre. Comme cette dernière se traduit par une hausse raisonnable du prix de fourniture de l'électricité de 14,3 % par rapport au tarif de 2018 dans un contexte de forte inflation des coûts de l'énergie sur cette période, le conseil municipal a décidé de retenir cette proposition.

Cantine à 1 euro

Le dispositif d'aide de l'Etat pour le financement des repas de cantine à 1 € étant poursuivi, le conseil municipal a décidé de renouveler cette demande d'accompagnement pour une période 3 ans.

Fermeture secrétariat mairie pour congés Noël : jeudi 2, vendredi 3, samedi 4 janvier 2025.

BIBLIOTHEQUE :

Des nouvelles acquisitions, des documents renouvelés à la bibliothèque de saône et loire, des jeux de société et des mangas mis à disposition par Villages Solidaires, de quoi satisfaire tous les âges !!

Fermeture pour congés de Noël : du lundi 23 décembre 2024 au mercredi 1^{er} janvier 2025.

SIRTOM :

fermeture de la déchèterie à 16 heures, les mardis 24 et 31 décembre 2024.

SPANC : un nouveau service

Le SPANC est le « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Ce service gère les différents contrôles imposés par la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a repris à son compte sa gestion, auparavant confiée au SIVU de Clunyois. Les différents types de contrôles obligatoires :

- Pour les installations neuves :
 - En amont de la réalisation de votre projet, vous devez effectuer une demande d'autorisation de mise en place d'un système d'assainissement non collectif auprès de ce service, qui l'instruira et émettra un avis sur votre dossier.
 - A la fin de la réalisation de votre chantier, vous devez contacter le SPANC afin de lui faire vérifier la conformité de votre installation au regard des réglementations en vigueur.

- Pour les installations existantes :
 - Un contrôle technique périodique de votre installation vous sera imposé par le SPANC tous les 10 ans. Pour cela, vous n'avez aucune démarche à effectuer. En amont de la venue du technicien, vous recevrez un avis de passage afin de vous proposer une date de rendez-vous.

Le principe de facturation de ce contrôle évolue. Depuis le 1^{er} mai 2024, la communauté de Communes a décidé d'aider les usagers en mettant en place un échelonnement du paiement de la facture sur 10 ans. Cette redevance, de 20€ par an, comprend non seulement le coût de ce contrôle, mais également les frais liés à la mission de conseil auprès des usagers.

- Un contrôle de votre système d'assainissement peut également vous être demandé en cas de vente de votre habitation. En effet, vous devez joindre à votre dossier de compromis de vente un dossier daté de moins de 3 ans.

Le SPANC est également là pour vous conseiller concernant l'entretien de votre installation. Alors si vous avez besoin de renseignements, contactez-nous.

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) qui se finance grâce aux redevances facturées aux usagers. Chaque euros collecté est obligatoirement réinvesti dans le budget du SPANC et ne peut servir à d'autres services.

Voici un lien à ajouter dans la rubrique SPANC : <https://www.scmb71.com/environnement/eau-et-assainissement>

INFOS PRATIQUES

Assistante sociale : prendre RDV par téléphone au 03 85 59 03 18

France Services mercredi après midi et vendredi matin (tel 06 77 30 29 81 pour RDV)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 7 décembre, Sainte Barbe des Pompiers

Dimanche 8 décembre : *vente à emporter du Club Sportif Tramayon Place de la Poste

* Fête des lumières de l'UCA

Mercredi 11 décembre, don du sang de 8 heures 30 à 12 heures 30

Dimanche 15 décembre, marché de Noël

Dimanche 5 janvier 2025, à 11 heures, vœux du Maire à la salle des fêtes

Samedi 18 janvier, loto du Club Sportif

Samedi 25 janvier, tartiflette du Comité des Fêtes

Samedi 2 février, loto Amitiés Loisirs

INFORMATIONS COMMUNIQUEES PAR LES ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AGE D'OR

C'est avec plaisir que le club de l'Age d'Or vous accueille le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois à la mairie de Tramayes, pour toutes sortes de divertissements : belote, coinche, tarot, scrabble, triominos, rummikub, ou tout autre jeu de votre choix.

Le club tiendra son assemblée générale le **mardi 14 janvier à 14 heures à la salle mère boitier** de la mairie, autour d'une galette pour bien commencer l'année.

Nous aimerions que beaucoup de personnes nous rejoignent.

Elles seront les bienvenues. Plusieurs ont commencé cette fin d'année et sont ravies.

Venez à l'assemblée générale pour plus de renseignements.

La présidente Madeleine GAILLARD 06 56 72 42 97

CLUB AMITIES LOISIRS

Les membres d'Amitiés Loisirs ainsi que les deux animatrices de l'ehpad Corsin de Tramayes, organisent un **marché de Noël le samedi 14 décembre de 10 heures à 17 heures.**

Certains résidents exposeront et vendront leurs travaux manuels fabriqués tout au long de l'année, pour permettre de financer une partie de leurs sorties, quelles qu'elles soient.

Plusieurs autres exposants, tel que vêtements, objets décoratifs, savons, bijoux, miel, fromages, gaufrettes mâconnaises, les entoureront.

Vous pourrez déguster fromage fort, gaufres, crêpes, vin chaud, café.

Merci d'entourer nos aînés, venez nombreux participer à cette manifestation, pour le plaisir et la joie de nos résidents de l'ehpas.

La présidente Colette PARDON 06 88 63 88 24

